

## **JOURNÉE INTERSYNDICALE NATIONALE FDE LE 23 MAI 2024, 10H-16H**

**AU SIÈGE NATIONAL DE LA FSU | 22, RUE MALMAISON, 93100 BAGNOLET**

**M° Gallieni puis cinq minutes à pied maximum**

<https://fsu-fr.zoom.us/j/82619824697?pwd=oAHyagXdSM5Bwr4QFd5R7k7O5sgFb4.1>

**ID de réunion : 826 1982 4697 | Code secret : 368 463**

*Proposition d'ordre du jour : 1/Situation générale, prise de parole courte des OS présentes ;*

*2/ Points chauds et situations locales ; 3/ Synthèse et plateforme (après-midi)*

Après la réussite de la journée du 6 mai et la publication de nombreuses motions, nous vous proposons quelques éléments d'information et de réflexion sur les points chauds... à débattre. Partout, ce sont les mêmes questions, les mêmes inquiétudes et cela bien que les situations locales soient diverses. D'une manière générale, on peut affirmer que cette réforme est largement improvisée et que, quoi qu'il en dise par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale se fiche des étudiant·es et celui de l'Enseignement supérieur est aux abonnés absents. À l'heure actuelle, le premier est dans l'incapacité de présenter un dispositif cohérent de la nouvelle réforme et on n'entend pas le second sur les nombreux aménagements universitaires que la réforme induit. Ce qui suit est à considérer avec prudence parce qu'il est possible que certaines des questions ne soient plus d'actualité la semaine prochaine !



**AVRIL-MAI-JUIN 2024** | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Laure Étévez, Michela Gribinski, Laurence Maurel et Stéphanie Péraud-Puigsegur.  
<https://snesup.fr/rubrique/formation-des-enseignants> • fde@snesup.fr

### **QUESTIONS BRÛLANTES**

*Pour les étudiant·es, qui ne savent toujours pas ce qui les attend, en particulier en ce qui concerne les passerelles en cours de formation, la poursuite de leurs études en master et une « seconde chance » en cas d'échec aux concours.*

*Pour les personnels des INSPÉ et tous les collègues qui interviennent en MEEF, qui voient leur travail remis en cause, leur avenir compromis au sein de l'université et attendent toujours des clarifications sur l'articulation entre Conseil national de la formation initiale, ENSP et INSPÉ, le portage des futures licences, celui des futurs masters et la gestion de l'existant, etc.*

*Pour la formation elle-même, dont l'adossement à la recherche semble bien fragile, sur le point de disparaître, et les contenus encore très flous.*



**MODULES DE PRÉPARATION AUX CONCOURS, LICENCES PPE... DES URGENCES SANS CADRAGE NI MOYENS !**

*Les « modules » de préparation aux concours à la rentrée 2024*

**Une absence totale de cadrage**

- Les modules seront-ils accessibles à tou·tes les étudiant·es ? Avec quel financement ? Quels volumes ?
- Comment le MEN peut-il imaginer que les collègues sont prêts à remanier en profondeur les licences existantes – qui plus est à coûts constants et dans des délais impossibles à tenir ? Plusieurs composantes d'université se sont déjà exprimées, qui refusent de défaire une licence dont les contenus ont été élaborés en équipe et qui donne satisfaction ;
- Qu'est-il prévu pour les concours qui n'ont pas de licence dédiée (CPE, Documentalistes, etc.) ou les concours pour lesquels il n'y a pas de licence (PLP) ?

Nous avons par ailleurs des échos de plusieurs universités/composantes, qui font valoir que les délais nécessaires au passage des éventuelles modifications des

maquettes devant les conseils prévus par les règles universitaires sont largement dépassés.

## LICENCES/MODULES : POURQUOI NE PAS PRENDRE EN COMPTE L'EXISTANT ?

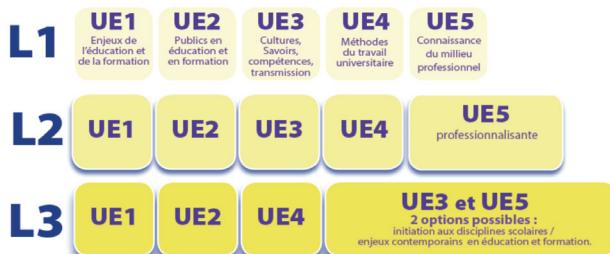
Concrètement les situations locales sont variées.

- licence pluridisciplinaire déjà existante, sans Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), et dans laquelle interviennent les collègues de l'INSPÉ (à Bordeaux) ;
- licence tournée vers l'enseignement, appuyée sur une dominante disciplinaire (à Lille), ou licence suspendue (à Montpellier, L3 uniquement) ;
- plus ou moins de préprofessionnalisation ou option « enseignement » dans les licences déjà en place (Lille, Guadeloupe, Crétel, Poitiers) – avec ou sans intervention de l'INSPÉ ;
- PPPE et licences pluridisciplinaires ou du type précédent.

Il faudrait également prendre en compte l'existant des quatre mentions actuelles des masters MEEF, si le MEN souhaite qu'elles accueillent à l'avenir les étudiant·es non admis·es aux concours. Il y a urgence à dresser un inventaire de l'existant plutôt que de faire comme si rien n'existe, nier le travail déjà en place et risquer de mettre les formations en concurrence.

Quelques exemples :

Dijon | Licence Sciences de l'éducation « Éducation, Formation, Enseignement, Culture » (EFEC)



Bordeaux | Licence culture humaniste et scientifique »  
<https://formations.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/catalogue-des-formations/licence-XA/licence-culture-humaniste-et-scientifique-KQKQM1RG.html>

Poitiers | Préprofessionnalisation PE dans les licences »  
<https://ll.univ-poitiers.fr/accueil/metiers-de-l-enseignement/pe/>

## POINTS DE VIGILANCE SPÉCIFIQUES AUX LICENCES « PE »

- Comment distinguer licence « pluridisciplinaire » et licence « professorat des écoles » ? Comment éviter d'enfermer des étudiant·es pour trois ans sans possibilité de sortie ? Comment ne pas exclure des étudiant·es qui n'ont pas pensé dès l'obtention du baccalauréat à devenir PE ? Il faut penser des passerelles entrantes et sortantes ;
- Une licence pluridisciplinaire ne peut pas être une « sous-licence » qui ne mènerait qu'au concours PE : que se passe-t-il si l'étudiant·e change d'avis ou s'il·elle échoue au concours ? Il faut penser le parcours de l'étudiant·e en prévoyant des modalités de re-préparation aux concours – au sein d'un master MEEF en INSPE par exemple ;
- Une licence « pluridisciplinaire » ou PE n'est pas une « Licence "fondamentaux" » : une licence qui prépare à l'enseignement, ça n'est pas une licence qui fait « réviser » les programmes « de base » de 3<sup>e</sup>... Une licence repose sur l'adossement à la recherche, le questionnement des disciplines (leur épistémologie), l'ancre didactique (comment/pourquoi ces savoirs sont utiles aux enseignant·es ? Que peut-on en faire en classe ? Quels savoirs faut-il pour cela ?).
- Faut-il créer de la concurrence là où des parcours existent déjà ? Si une labellisation est possible/nécessaire : quels en sont les attendus ?
- Les LPPE sont-elles des transformations des PPPE existants (stages, répartition 50 % MEN, 50 % universités y font penser) ? Doivent-elles alors être abritées par les mêmes composantes ou formations que les PPPE actuels ? Mais alors, comment en assurer la dimension « pluri » comme les dimensions didactique et de connaissance du milieu et des métiers ? (s'agit-il de les « confier » au MEN ?) ;
- En termes d'attractivité : ouvrir une licence PE sur un seul site par académie risque de poser problème aux bachelier·es des autres départements (quel maillage ?) – alors que dans la situation actuelle, les PE M2 et stagiaires sont répartis sur tous les départements des académies (cf. aussi le problème de la concentration des lieux de stages si on met les LPPE sur un seul site).

Aucun de ces points n'a été discuté pour le moment.

Il est temps de sortir du bois : une injonction à la visibilité sur Parcoursup en novembre 2024 met les équipes dans l'impossibilité de se concerter efficacement pour construire une formation cohérente et susceptible de permettre une réussite au nouveau concours.

**Le SNESUP-FSU appelle les collègues à se mobiliser et à participer à la réunion nationale intersyndicale consacrée à la FDE le jeudi 23 mai 2024 à Paris.  
Il appelle également à rejoindre les mobilisations contre le « choc des savoirs » le samedi 25 mai 2024 (<https://fsu.fr/manifestations-du-25-mai/>) et exige un tout autre projet de réforme sur la FDE sur la base d'un dialogue social sincère et sérieux dans lequel les organisations syndicales de l'Enseignement supérieur et de la recherche doivent avoir toute leur place**